

## **Compte rendu du conseil municipal du Mercredi 13 mai 2015 à 18 heures 30**

L'an deux mille quinze et le treize mai à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la mairie annexe de Pont de Rastel, sous la présidence de M. Georges BESSE-DESMOULIERES, Maire.

Présents : Mme BACHELARD

Mrs BESSE-DESMOULIERES, CHERON, POLGE, RABANIT, MANIFACIER, GOBLET, CEBELIEU

Procuration : M JULLIAN à M. BESSE-DESMOULIERES

Absents : Mme FOURCADE, Mrs BORDARIER, PELLEQUER, COUPEY,

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 9

M. POLGE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme Mélanie ROURE, chargée d'apporter une assistance administrative au secrétaire de séance, participe à la réunion.

Le Maire informe du courrier reçu en mairie le 05 mai 2015 de M. LONG présentant sa démission de conseiller municipal. Comme prévu par la loi, elle est donc définitive et entre en vigueur à partir de la date de réception. Le conseil municipal se compose désormais de 13 membres, le quorum sera atteint dès 7 élus présents.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### **1- Adhésion nouveaux membres au SMD (Syndicat Mixte Départemental d'aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard)**

Afin de permettre aux communes de Pont-Saint-Esprit, Beauvoisin, Pouzilhac et à la Communauté de communes des Hautes Cévennes pour les communes d'Aujac, Concoules, Malons et Pontails-et-Brésis d'intégrer le syndicat mixte, le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette adhésion.

Il précise que Génolhac, Bonnevaux, Chamborigaud, Chambon et Sénéchas sont déjà membres du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 pour et 2 voix contre

- approuve l'adhésion des communes de Pont-Saint-Esprit, Beauvoisin, Pouzilhac et la Communauté de communes des Hautes Cévennes regroupant les communes d'Aujac, Concoules, Malons et Pontails-et-Brésis au Syndicat Mixte d'Aménagement des cours d'eau et milieux aquatiques.

### **2- Tarifs courses pédestres**

Le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de l'organisation des courses pédestres, il est nécessaire de fixer les tarifs des inscriptions et du repas qui clôture la manifestation. Il donne la parole à M. MANIFACIER. La course des Bouzèdes se déroulera le dimanche 2 août et la course de Joany le dimanche 13 septembre. Un appel est lancé aux bénévoles pour occuper les postes d'épongement et de ravitaillement.

Il propose d'augmenter les tarifs d'inscription à 10 € contre 6 € habituellement. Après renseignements pris à plusieurs organisateurs de courses dans le Gard, 10 € reste en dessous de la moyenne. Il propose de supprimer le repas de la course de Joany. L'an dernier pour 30 repas achetés seulement 10 ont été vendus.

M. CEBELIEU indique au conseil que ces manifestations n'apportent rien au village car il n'y a pas de retour auprès des commerçants locaux.

Mme BACHELARD précise qu'il est important de valoriser des activités sportives, de donner l'envie aux jeunes.

M. MANIFACIER précise que les courses amènent du monde sur Génolhac.

Le conseil après en avoir délibéré

Décide par 8 pour et 1 contre

- De fixer à 10 € les frais d'inscription et à 10 € le prix du repas
- D'annuler le repas de la course de « Lo Camin de Joany »

### 3- Désignation d'un membre au conseil de vie sociale de l'EHPAD Champorus (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Le Maire fait part au conseil qu'il est nécessaire de désigner un membre pour le conseil de vie sociale de l'EHPAD Champorus (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Il donne la parole à Mme BACHELARD. Le CVS doit être consulté sur l'élaboration ou la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement. Il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement, notamment :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne ;
- les activités, les animations socioculturelles et les services thérapeutiques ;
- les projets de travaux et d'équipement ;
- la nature et le prix des services rendus ;
- l'affectation des locaux collectifs ;
- l'entretien des locaux ;
- le relogement en cas de travaux ou fermeture ;
- l'animation de la vie institutionnelle, les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants et les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne, à l'unanimité, Mme BACHELARD, comme membre du conseil de vie sociale de l'EHPAD Champorus.

### 4- Cession parcelle et convention M. GUEGAN

Le Maire informe le conseil que l'ancienne station d'épuration se trouve sur la propriété de M. GUEGAN. Suite à la construction de la nouvelle station d'épuration, l'ancienne sera détruite mais il y aura la mise en place d'une station de relevage sur son terrain. En échange de cette servitude, une petite parcelle communale sera cédée à M. GUEGAN. Une convention sera signée entre le propriétaire et la mairie et un acte notarié sera établi. Adopté à l'unanimité.

### 5- Cession à titre gratuit des parcelles D 279 et D 280 (dépôt de sel) au Conseil départemental

Le Maire indique au conseil que le délaissé formé à l'intersection du CD 906 et le CD 998 est utilisé par les services du Conseil Départemental comme dépôt de sel et de gravier. Ces deux parcelles sont la propriété de la commune.

Il propose de céder au Conseil Départemental ces deux parcelles à titre gracieux :

- D 279 contenance 1 a 20 ca
- D 280 contenance 2 a 80 ca

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De céder à titre gracieux au Conseil Départemental les deux parcelles nommées ci-dessus.

### 6- Engagement des travaux eaux usées Les Ardides

Le Maire indique au conseil que des travaux de raccordement des hameaux de Mallenches, dans un premier temps, puis Martinenches aux réseaux d'assainissement et d'eau potable de Génolhac sont projetés dans le cadre du SIVOM des Hautes Cévennes. La commune de Sénéchas s'est engagée à verser une participation financière à la commune en échange des raccordements à la station d'épuration. Une convention sera signée afin d'en préciser les modalités.

Pour la commune de Génolhac, des travaux de raccordement en eaux usées sont prévus au quartier « Les Ardides ». Le coût prévisionnel s'élève à 253 000 € HT soit 303 600 € TTC.

#### Plan prévisionnel :

Subventions espérées	95 600 €
Participation Assainissement Collectif	15 000 €
Participation estimative Mallenches Sénéchas	52 000 €
<b>Reste à la charge de la commune</b>	<b>142 902 €</b>
Participation estimative Sénéchas	50 000 €
lors raccordement futur du hameau de Martinenches	
<b>Reste à la charge de la commune</b>	<b>92 902 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve le projet de travaux en eaux usées au « Ardides » et s'engage à réunir sa part contributive.

### **7- Subvention « Je Commence... »**

« Je Commence... » est l'association qui a porté la semaine du cirque du 10 au 19 avril. M. GOBLET explique que cette manifestation a été une réussite qui a permis de réunir plusieurs générations. La municipalité a inauguré le chapiteau par le débat public le vendredi 10.

La commune s'est engagée, par convention, à verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € à l'association. La Communauté de communes des Hautes Cévennes a participé financièrement, à hauteur de 6 500 € pour le spectacle « Les Pepones » qui s'est déroulé à l'ancien stade. Il y a eu environ 500 spectateurs pour 420 entrées payantes.

Le Maire remercie les élus et le personnel technique pour le montage et démontage du chapiteau ainsi que le trapèze.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'attribuer la somme de 2 500 € à l'association « Je Commence... » comme convenu par convention.

### **8- Annulation réduction eau**

Le Maire rappelle que la facturation ne se fait plus au forfait mais à la consommation réelle.

- Le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des annulations ou réductions pour diverses raisons sur le rôle de l'eau 2015 pour un montant global de 2 493, 70 € (erreur du logiciel, arrivée après relevé, changement de propriétaire...). Adopté à l'unanimité.
- Remboursement : le Maire indique au conseil que le logiciel informatique a imputé à tort une redevance SPANC à une personne. Celle-ci ayant réglé sa facture en totalité, le Maire demande le remboursement de cette redevance soit 15 €. Adopté à l'unanimité.

Les règlements d'eau potable et d'assainissement sont en cours de rédaction et seront validés à un prochain conseil municipal.

### **9- Validation du règlement du concours de fleurissement**

Le Maire donne la parole à Mme BACHELARD qui présente le règlement du concours communal des maisons fleuries qui a pour but d'embellir et d'améliorer le cadre de vie de la commune. Il est ouvert à toute personne dont les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante (locataires, propriétaires, commerçants, restaurants). Trois catégories seront proposées : balcons/terrasses, fenêtres/murs fleuris et hôtels/restaurants/café/commerces. A l'issue du concours, des prix seront distribués sous forme de bons d'achat (50 €, 35 € et 25 €) dédiés à la pratique du jardinage valables chez les commerçants locaux.

Le règlement ainsi que le formulaire seront disponibles sur le site de la commune et en mairie. Une publicité sera également faite par voie de presse (Midi Libre).

Après en avoir délibéré, le règlement du concours de fleurissement est approuvé à l'unanimité.

### **10- Validation formulaire de demande de subvention**

Le Maire rappelle au conseil qu'il avait été évoqué, lors de précédents conseils, de créer un formulaire de demande de subvention pour les associations. Jusqu'à maintenant les associations faisaient une simple demande écrite, mais ce procédé n'était pas réglementaire, comme l'a expliqué le receveur municipal lors d'un rendez-vous.

Ce formulaire comporte plusieurs parties : présentation de l'association, réalisations au cours de l'année et projets envisagés, résultats financiers (bilan et budget prévisionnel). Il devra être accompagné des statuts et d'un RIB.

Adopté à l'unanimité.

### **11- Achat propriété Enfance ouvrière – Maisonneuve**

Le Maire rappelle que le sujet avait été abordé lors du précédent conseil. Il donne la parole à M. CHERON. Le site est actuellement la propriété de l'association « Les amis de l'enfance ouvrière ». France Domaine a estimé le bien à 110 000 €. Une proposition a été faite au Président de l'association. Celui-ci propose de le vendre à 80 000 €. Les parcelles se situent en zone A du PLU, ce qui limite les possibilités d'aménagement. Plusieurs projets sont déjà évoqués, un hébergement collectif par exemple. M. RABANIT informe que le projet d'achat a été budgétisé.

Après en avoir délibéré, le conseil, décide à l'unanimité d'acquérir l'ancienne colonie de Maisonneuve et autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

### **12- Remise en état de l'exutoire du bypass – poste de relevage de Pont de Rastel**

Le Maire rappelle au conseil que suite aux crues de 2014, l'exutoire du bypass a été mis à jour et la canalisation a été endommagée. Le projet consiste à la remise en état de la zone d'exutoire.

Ces travaux, s'effectuant en rivière, sont soumis à autorisation auprès de la DDTM du Gard. Le syndicat AB Cèze nous accompagnera tout au long de la procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à conduire les procédures réglementaires au titre du code de l'environnement dans le cadre des travaux à réaliser sur le Luech.

### **13- Adhésion à l'association châtaignes et marrons des Cévennes et Haut Languedoc**

Le Maire fait part de la demande de l'association « Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc » dont l'objectif est d'obtenir l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) pour valoriser la châtaigne des Cévennes.

Cette association comprend de nombreux producteurs, des partenaires territoriaux (collectivités...), des partenaires institutionnels (Parc National des Cévennes...) dont le Président est Daniel MATHIEU, Directeur de la société Verfeuille. Son siège se situe à la Chambre d'Agriculture d'Alès.

Le conseil après avoir entendu l'exposé, décide à l'unanimité d'adhérer à l'association « Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc » pour un montant de cotisation de 100 € pour l'année 2015.

Le Maire informe qu'une maladie appelée « cynips » touche les châtaigniers. Il s'agit d'une micro guêpe qui s'abrite dans une galle qui apparaît au niveau des bourgeons de châtaigniers, entraînant une diminution de la production (pas de floraison). En 2013, la perte de récolte en Ardèche a été évaluée à plus de 300 tonnes. La seule méthode efficace est la lutte biologique au moyen d'un insecte prédateur, « *Torymus sinensis* ». La communauté de communes a subventionné l'opération à hauteur de 1200 € et 3 lâchers ont été effectués sur le territoire.

### **14- Parcelles communales chemin des vignes – demande d'achat d'un particulier**

Le Maire fait part du courrier d'un habitant de Génolhac souhaitant obtenir la propriété des parcelles communales C 318 et C319 situées au lieu-dit « Baurès ». Cette personne est propriétaire des parcelles limitrophes.

Des murets appartenant à la commune se sont éboulés sur sa propriété en amont de son mazet, ce qui l'oblige à les entretenir pour sécuriser les lieux.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande. Des renseignements auprès du notaire seront pris pour connaître les prix pratiqués.

### **Questions diverses**

- M. GOBLET fait part de la journée intergénérationnelle organisée par le CCAS de Génolhac au camping du Pont du Mas dimanche 7 juin à partir de 12 h. Au programme : grillades, jeux pour enfants, stand et jeux autour du recyclage, animation musicale avec « Picon mon amour ».
- M. MANIFACIER fait part du programme des animations 2015 sur la commune. Le programme a été distribué à l'assemblée.
- Dimanche 3 mai a eu lieu la journée citoyenne qui a réuni 14 personnes (nettoyage des berges de la Gardonnette).
- Une manifestation a eu lieu mardi 12 mai devant la gare de Génolhac pour la réouverture des guichets. M. MAGNIEN, Président du comité de défense des services publics et des usagers des Hautes Cévennes, a eu le Sous-Préfet au téléphone. Celui-ci souhaite refaire une table ronde. Le comité et les élus exigent qu'elle se déroule à Génolhac, comme prévu.
- Le Maire informe que M. MALAVIEILLE, Conseiller départemental du canton tiendra une permanence tous les 1ers vendredis de chaque mois à compter du 5 juin 2015, 10 h 30, en mairie. Le planning sera consultable sur le site internet.
- M. RABANIT informe qu'officiellement l'ensemble des vice-présidents (3) de la communauté de communes ont démissionné de leur fonction.

Le Maire demande à l'assemblée si elles souhaitent poser quelques questions au conseil municipal :

- Question 1 : quand les égouts de la commune vont être curés ?

L'intervention est prévue le 11 et 12 juin prochain.

- Question 2 : entretien de la rivière, problème d'enrochement du barrage, crues lors de fortes pluies. Que faire ? M. CHERON indique que le conseil départemental a été avisé des problèmes du chemin venant au garage Favède. Il n'interviendra pas, seul le curage du fossé sera pris en compte 1 seule fois, le reste sera à la charge des riverains.  
Le syndicat AB Cèze a été prévenu de l'état du nid de l'Homol concernant l'entretien de la rivière.
- Question 3 : la traverse de chemin de fer mis en place au terrain de pétanque est partie. Le conseil en prend note et elle sera remplacée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.